

# Moniteur de CO<sub>2</sub> ambiant

## AVANTAGES

Le moniteur s'accompagne d'un mode d'emploi, d'un câble de charge USB et d'un bloc secteur.

Composé d'alliage et de plastique, ce moniteur est un modèle élégant et léger.

Les indicateurs rouge, jaune et vert permettent d'évaluer en un clin d'oeil le niveau de risque potentiel de transmission virale.



Surveillez l'exposition des étudiants dans les salles de classe pour indiquer le niveau de risque de transmission virale.



Surveillez les niveaux de risque de transmission virale dans les restaurants pour avertir en cas de situations à risque accru.



Moniteur économique destiné aux écoles, restaurants et autres établissements de petite à moyenne taille. Il émet une alarme en présence de conditions susceptibles d'accroître le risque d'exposition à une transmission virale par l'air respiré.

Les salles de classe, restaurants et établissements équipés de systèmes de chauffage, ventilation et climatisation obsolètes peuvent favoriser des environnements où le risque de transmission virale par l'air respiré pourrait augmenter. Utilisant une technologie exclusive qui vérifie les niveaux de CO<sub>2</sub>, combinée à des paramètres contrôlés par l'utilisateur tenant compte des niveaux d'activité humaine dans un espace intérieur,

l'appareil fournit aux utilisateurs une solution portable, économique et simple d'utilisation qui émet une alarme en présence de conditions susceptibles d'accroître le risque d'exposition à une transmission virale.

Pour chaque paramètre, le moniteur fournit des indications à la façon d'un feu tricolore (vert, jaune ou rouge) et à l'aide d'une alarme sonore, afin que les utilisateurs soient informés de la présence de conditions susceptibles d'accroître le risque de transmission virale, en se basant sur les niveaux de CO<sub>2</sub> détectables.

# Moniteur de CO<sub>2</sub> vous aide à surveiller les environnements intérieurs en temps réel !

## Moniteur de CO<sub>2</sub>

Le moniteur de CO<sub>2</sub> vous aide à surveiller les environnements intérieurs en temps réel pour identifier toute hausse potentielle de l'exposition à un risque de transmission virale.

Livré avec un mode d'emploi, un câble de charge USB et un bloc secteur.

Réf. 20SETMONI CO2






### Données techniques générales

Dimensions (H x L x P)	80 mm x 80 mm x 22 mm
Poids	150 g
Matériaux du boîtier	Alliage d'aluminium
Affichage	TFT
Tension d'entrée	5 V
Courant d'entrée	1 A
Batterie	Batterie lithium-ion rechargeable 10 heures d'autonomie de la batterie
Capacité de la batterie	2 600 mAh
Taux d'humidité et température d'utilisation	0 °C à 50 °C, 0 % HR à 90 % HR
Port USB	Micro USB

### PLAGE DE DÉTECTION

DESCRIPTION	PLAGE DE DÉTECTION
CO <sub>2</sub> (NDIR)	400 ppm à 2 000 ppm
Température	-20 °C à 60 °C ou -4 °F à 140 °F
Taux d'humidité	0 % HR à 100 % HR

### INDICATIONS DE L'APPAREIL

			
	<b>VERT</b>	<b>JAUNE</b>	<b>ROUGE</b>
Conditions	Risque de transmission virale par l'air respiré potentiellement faible	Risque de transmission virale par l'air respiré potentiellement modéré	Risque de transmission virale par l'air respiré potentiellement élevé
Action recommandée	–	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir les fenêtres</li> <li>Activer le ventilateur de chauffage, ventilation et climatisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aérer immédiatement la pièce</li> <li>Réduire les activités</li> <li>Sortir de la pièce jusqu'à ce que l'indicateur devienne vert</li> </ul>
Alarme	–	Un bip	Deux bips

« En France, depuis le 1er janvier 2018, Il est désormais obligatoire pour les établissements publics accueillant des enfants de moins de 6 ans (crèches, garderies) d'établir un diagnostic des données et d'assurer une surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur (QAI).

Depuis le 1er janvier 2020, la réglementation s'applique aux centres de loisirs, aux collèges et aux lycées.

En 2023, les hôpitaux ainsi que les établissements sportifs seront également concernés.

Une surveillance de la QAI (qualité d'air intérieur) doit être effectuée par les propriétaires ou exploitants. Tous les directeurs d'école maternelle, primaire, ou encore les responsables de crèche sont concernés et devront effectuer un diagnostic de leur établissement.»